



Commune de Grand-Champ – Morbihan

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

SOMMAIRE

0. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) : dispositions légales	3
1. Le contexte électoral.....	3
2. Contexte économique international et européen	4
A. La conjoncture économique mondiale et européenne.....	4
I. <i>Un ralentissement global mais une stabilisation progressive</i>	4
II. <i>Une inflation en reflux, mais des taux d'intérêt toujours élevés</i>	4
III. <i>En Europe, une croissance modérée et une discipline budgétaire renforcée</i>	5
IV. <i>En France, une économie sous contrainte mais en voie de stabilisation</i>	5
B. Les perspectives pour 2026 et les années à venir	6
I. <i>Des prévisions prudentes de croissance</i>	6
II. <i>Une inflation maîtrisée mais des tensions persistantes</i>	6
III. <i>Un environnement financier à surveiller</i>	7
IV. <i>Des marges de manœuvre budgétaires limitées au niveau national</i>	7
V. <i>Impacts et enjeux du Projet de Loi de finance 2026 (PLF2026) pour les collectivités</i>	7
3. Le contexte communautaire	9
A. Les chiffres-clés de l'Agglomération.....	9
B. Les perspectives budgétaires.....	9
C. Le Plan Pluriannuel d'investissement	9
D. Les contributions communautaires.....	9
4. La commune	11
A. Les chiffres de base	11
B. La population	11
C. L'urbanisation	11
D. Le cadrage politique.....	12
I. <i>Le Budget principal : section de fonctionnement</i>	12
II. <i>Le Budget Principal : section d'investissement</i>	16
III. <i>Les budgets annexes</i>	18
5. LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE	19

0. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) : dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- ▶ 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57 ;
- ▶ 2 mois pour les autres collectivités et établissements.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

À noter que:

- *Les produits de cessions et les remontées du budget annexe ne sont pas comptabilisés dans les produits réels de fonctionnement afin de traiter que du fonctionnement courant ;*
- *La ventilation des produits et charges de fonctionnement est celle effectuée par la Direction des Finances Publiques.*

1. Le contexte électoral

Les prochaines élections municipales auront lieu au mois de mars 2026. De ce fait, les équipes municipales élues ne disposeront que de quelques semaines pour élaborer un budget primitif, qui devra être voté avant le 30 avril 2026.

Pour éviter cette contrainte de date et laisser un peu plus de temps aux élus en place pour installer la gouvernance et définir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) tenant compte des capacités et contraintes existantes (Ressources humaines, financières, foncières, ...), il est proposé de présenter un Rapport d'Orientation Budgétaire et un budget primitif en amont des élections afin de ne pas bloquer le fonctionnement des services, de permettre la poursuite des investissements engagés et laisser du temps aux nouveaux élus pour présenter un projet qui sera présenté financièrement dans un Budget Supplémentaire.

2. Contexte économique international et européen

A. La conjoncture économique mondiale et européenne

I. **Un ralentissement global mais une stabilisation progressive**

L'économie mondiale sort progressivement des turbulences des dernières années : crise sanitaire, guerre en Ukraine, flambée des prix de l'énergie et tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Ces chocs ont profondément perturbé la croissance et provoqué une inflation forte entre 2021 et 2023.

Depuis 2024, la situation s'apaise. Selon le Fonds monétaire international (FMI) :

- La croissance mondiale atteindrait 3 % en 2026, un rythme modéré mais stable ;
- L'inflation poursuit sa décrue, revenant autour de 3,5 % dans le monde et moins de 2 % dans les pays développés.

Les grandes puissances économiques évoluent à des vitesses différentes :

- Les États-Unis gardent une croissance correcte (+1,9 % attendus en 2026), portée par la consommation des ménages ;
- La Chine et l'Inde restent dynamiques (respectivement +4,2 % et +6,4 %), mais connaissent des tensions internes (immobilier, emploi) ;
- L'Europe et le Japon progressent plus lentement (+1 % environ), en raison d'une demande intérieure prudente et de taux d'intérêt encore élevés.

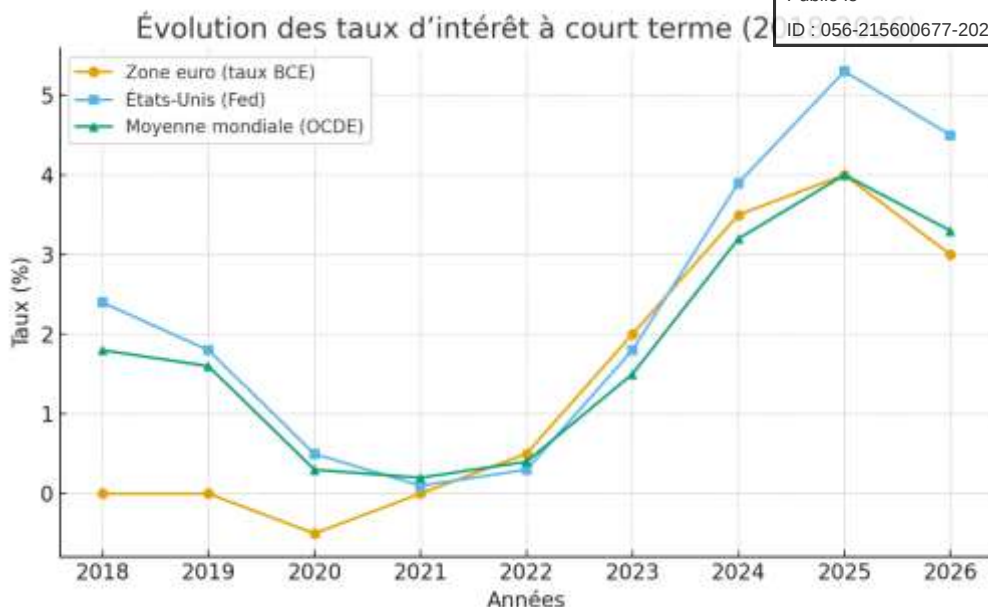


II. **Une inflation en reflux, mais des taux d'intérêt toujours élevés**

La forte hausse des prix de 2022-2023 est désormais derrière nous. En 2025-2026, la plupart des pays reviennent vers une inflation "normale", c'est-à-dire autour de 2 % par an.

Cependant, les banques centrales, qui avaient fortement relevé leurs taux pour freiner la hausse des prix, ne les ont pas encore totalement abaissés.

- En zone euro, le taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) devrait rester entre 2,5 % et 3 % jusqu'à la mi-2026 ;
- Cette situation stabilise les prix, mais ralentit les investissements publics et privés, car l'emprunt reste coûteux.



III. En Europe, une croissance modérée et une discipline budgétaire renforcée

L'Union européenne connaît une reprise économique lente :

- Croissance estimée à +0,8 % en 2025,
- Puis +1,4 % en 2026, selon la Commission européenne.

L'inflation diminue :

- 2,4 % en 2025,
- 1,7 % en 2026, revenant vers la cible de la BCE.

Mais le redressement s'accompagne d'un resserrement budgétaire : le pacte de stabilité européen est à nouveau appliqué et les États membres doivent ramener leurs déficits sous les 3 % du PIB à moyen terme ; cela conduit à maîtriser les dépenses publiques, **y compris les transferts aux collectivités territoriales**.

IV. En France, une économie sous contrainte mais en voie de stabilisation

La France reste dans la moyenne européenne :

- Croissance prévue +1 % en 2026,
- Inflation ramenée à 1,3 %,
- Déficit public autour de -4,7 % du PIB, selon le projet de loi de finances 2026 (PLF 2026).

Évolution des principaux indicateurs nationaux :

Indicateurs	2023	2024	2025 (Prévision)	2026 (Perspective)	Source principale
PIB Réel	+ 0,9 %	+ 0,7 %	+ 0,6 %	+ 1,0 %	BdF ; FMI
Inflation (IPC)	+ 5,0 %	+ 2,5 %	+ 1,3 %	+ 1,3 %	INSEE ; BCE
Taux de chômage (BIT)	7,2 %	7,5 %	7,5 %	7,4 %	INSEE ; DARES
Taux d'emploi (15-64 ans)	68,1 %	68,4 %	68,5 %	68,7 %	INSEE
Solde public	- 4,8 % du PIB	- 5,1 % du PIB	- 5,4 % du PIB	- 4,7 % du PIB	PLF 2026
Dettes public	111,8 % du PIB	112,5 % du PIB	113,9 % du PIB	118 % du PIB	HCCP ; PLF 2026
Pouvoir d'achat du revenu disponible	+ 0,6 %	+ 0,8 %	+ 1,0 %	+ 1,2 %	INSEE
Investissements publics (FBCF)	+ 2,9 %	+ 1,2 %	+ 0,3 %	+ 0,5 %	Trésor ; INSEE

L'État s'efforce de réduire progressivement le déficit, sans freiner complètement l'activité économique.

La baisse de l'inflation est favorable aux ménages et apaise la hausse des charges locales, mais les taux d'intérêt élevés continuent de peser sur la dette publique comme sur les finances locales.

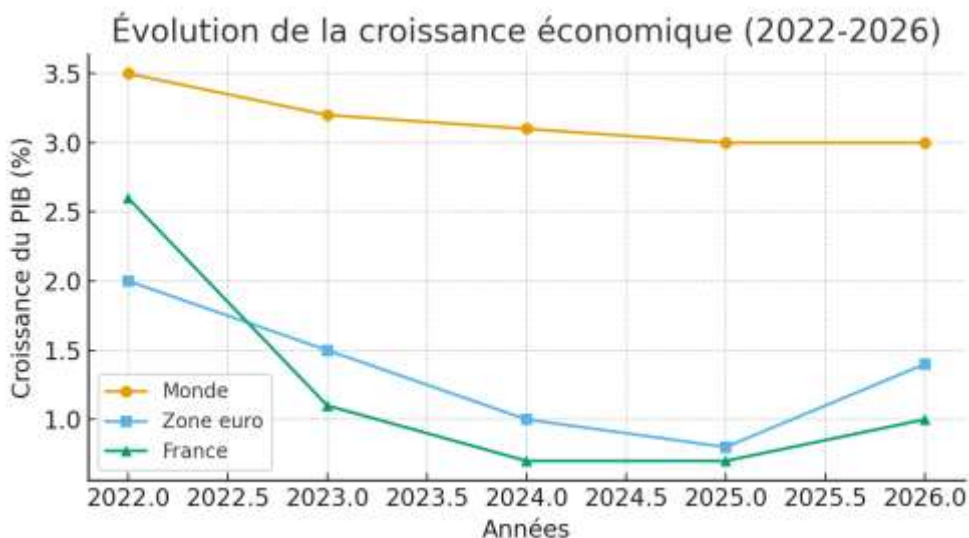
B. Les perspectives pour 2026 et les années à venir

I. Des prévisions prudentes de croissance

L'année 2026 devrait confirmer la stabilisation économique mondiale, sans véritable rebond :

- Le FMI table sur une croissance mondiale de 3 %,
- La zone euro autour de 1,4 %,
- Et la France à 1 %.

Ce rythme modéré traduit une économie en convalescence, où les politiques budgétaires et monétaires restent prudentes.

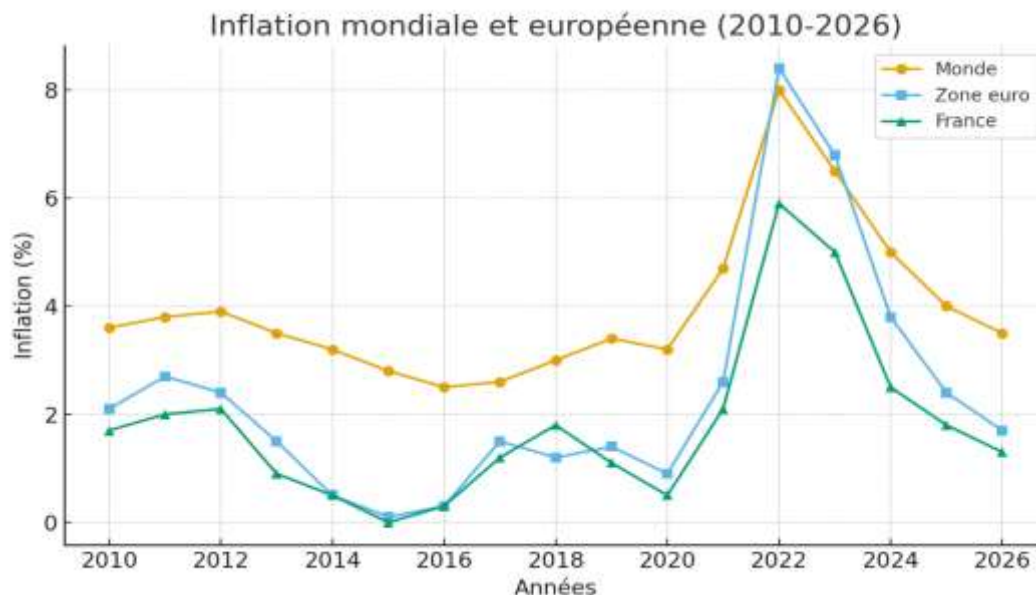


II. Une inflation maîtrisée mais des tensions persistantes

L'inflation devrait rester proche de la cible de 2 %, ce qui est positif pour la planification budgétaire des collectivités. Cependant, certaines tensions demeurent :

- Prix des énergies et des matières premières, sensibles aux tensions géopolitiques ;
- Coûts de main-d'œuvre en hausse, notamment dans les services publics et la construction ;
- Possible volatilité des taux d'intérêt selon la politique des banques centrales.

Pour les communes, cela implique de prévoir une marge d'ajustement dans les dépenses courantes et les opérations d'investissement.



III. Un environnement financier à surveiller

Les taux d'intérêt devraient baisser légèrement à partir du second semestre 2026, mais rester plus hauts qu'avant la crise sanitaire. Cela signifie que le coût des emprunts des collectivités locales demeure plus lourd qu'il y a quelques années.

Les communes devront donc :

- Prioriser leurs investissements,
- Sécuriser les cofinancements (État, Région, Europe),
- Et étaler les projets dans le temps pour préserver leur équilibre budgétaire.

IV. Des marges de manœuvre budgétaires limitées au niveau national

Les finances publiques françaises sont sous contrainte. L'État poursuit un effort de réduction du déficit, ce qui limite la croissance des dotations aux collectivités.

Ainsi, pour 2026, les concours financiers de l'État (DGF, PSR, dotations d'investissement) devraient rester stables en valeur, mais sans revalorisation significative. Dans ce contexte, les collectivités devront trouver leurs propres leviers : meilleure gestion des dépenses, valorisation du patrimoine, développement des ressources fiscales ou partenariales.

V. Impacts et enjeux du Projet de Loi de finance 2026 (PLF2026) pour les collectivités

1) Ce que change le PLF2026 pour les collectivités

► Volumes & cadrage général

- Les concours financiers de l'État aux collectivités s'élèvent à 53,4 Md€ en Crédits de Paiements (CP) dans le PLF 2026, en légère baisse (-1 Md€) par rapport à 2025 (périmètre courant) ;
- Les prélèvements sur recettes (PSR) atteignent 49,5 Md€, dont ~66 % pour la DGF ;
- Sur le plan macroéconomique, le Gouvernement vise un déficit public à -4,7 % du PIB en 2026 (et < 3 % d'ici 2029), ce qui explique un effort marqué de maîtrise des dépenses.

► Dotation globale de fonctionnement (DGF)

- DGF reconduite à 27,4 Md€ (périmètre constant), soit un « niveau élevé » consolidant les hausses 2023-2025 ; à périmètre courant : 32,58 Md€ (~+5 M€ vs 2025). En pratique, sans indexation automatique, cela revient à un gel en valeur dans un contexte d'inflation faible ;
- La presse spécialisée parle explicitement d'un « gel » de la DGF en 2026 (même montant que 2025), représentant une baisse à l'euro constant.

► Variables d'ajustement

- Le PLF 2026 minore les variables d'ajustement de 527 M€ (transfert des compensations d'exonération). Impact : baisse de certaines compensations historiques pour tenir l'enveloppe globale.

► DILICO (lissage conjoncturel des recettes) : Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

- Le PLF 2026 reconduit le DILICO (outil de lissage créé en LF 2025) avec modalités ajustées. Objectif : associer les collectivités à l'effort de redressement tout en lissant les pics de recettes ;
- Plusieurs sources indiquent une montée en puissance en 2026 (annonces autour de 2 Md€), à prendre comme ordre de grandeur indicatif tant que la loi n'est pas adoptée ;
- Rappel du mécanisme initial : prélèvement temporaire avec restitution (épargne forcée conjoncturelle). Concrètement, une partie des recettes fiscales des collectivités locales est prélevée (sous la forme des « douzièmes » de fiscalité locale) puis mise en réserve par l'État. La restitution future est conditionnée notamment à l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement ce qui peut restreindre la marge de manœuvre des collectivités.

► Fiscalité & compensations

- Projet de réduction de 25 % en 2026 de la compensation “locaux industriels” (PSR mis en place en 2021 au titre CFE/TFPB) : perte d’environ 1,2 Md€ agrégée pour les bénéficiaires. À vérifier à l’issue du débat parlementaire, mais à anticiper dans le ROB ;
- Dynamique des fractions de TVA maîtrisée (encadrement de la croissance des fractions partagées), et abondement d’un fonds de sauvegarde pour les départements en difficulté.

► Investissement local

- Le PLF met en avant un **soutien simplifié** et **aligné sur le cycle électoral** pour l’investissement (missions et dotations dédiées type RCT/DETR/DSIL selon arbitrages finaux). Message : priorisation & ciblage plutôt que volume croissant.

2) Traduction concrète pour le bloc communal (communes & EPCI)**► Recettes de fonctionnement**

- **DGF quasi gelée** : son montant reste stable en valeur, ce qui implique une érosion en volume dès lors que l’inflation est positive (même modérée). Conséquence : la nécessité de surveiller de près les dépenses courantes ;
- **DILICO reconduit** : le dispositif est maintenu, avec un prélèvement / restitution potentiellement plus contraignant en 2026 en fonction des paramètres retenus ;
- **Compensations « locaux industriels »** : si le territoire est concerné, il est essentiel d’anticiper une baisse en 2026 (-25 % de la compensation). L’impact sera plus marqué pour les intercommunalités à forte activité industrielle.

► Dépenses de fonctionnement

- Après deux années de fortes augmentations, les dépenses réelles de fonctionnement restent sous pression (salaires, achats, énergie), même si la désinflation apporte un certain répit. En 2024, elles ont encore progressé de +4,8 Md€, principalement du fait de la masse salariale et des achats. Une stabilisation progressive est attendue à l’horizon 2026.

► Investissement & FCTVA

- Les Dépenses réelles d’investissement ont progressé depuis 2023 ; le PLF 2026 stabilise/organise les concours, FCTVA restant un levier important (hausse en 2024 : +12,3 %) ;
- « Les dépenses réelles d’investissement sont en hausse depuis 2023. Le PLF 2026 stabilise et structure les concours, tandis que le FCTVA demeure un levier majeur (hausse de +12,3 % en 2024). Il est donc essentiel de programmer, prioriser les projets et de sécuriser les subventions (DETR, DSIL, Région). »

► Endettement & taux

- Contexte macroéconomique 2026 : les taux d’intérêt devraient reculer légèrement par rapport à 2024-2025, tout en restant supérieurs à leur niveau d’avant crise. Il convient donc de rester sélectif dans le recours à l’emprunt, de prévoir des clauses de flexibilité et d’assurer un pilotage actif de la dette (lissages, renégociations). (Contexte macro-finances publiques : RESF 2026.)

3. Le contexte communautaire

A. Les chiffres-clés de l'Agglomération

Population DGF 2025 :	206 662
Population INSEE 2025 :	182 628
Nombre de commune :	34
Superficie :	807,4 km ²
Dette au 01/01/2026 :	88 M€, dont 40 M€ sur le BP
Investissements 2026 (cadrage) :	99M€ dont 48 sur le BP
Nombre d'emplois permanents :	579
Nombre d'élus :	88
Revenu fiscal par habitant :	17 706 €



B. Les perspectives budgétaires

Le contexte général détaillé lors du Débat d'Orientation Budgétaire laisse envisager une dégradation de l'Épargne Brute de près de 2.2 M€ :

- Le **DILICO 2** (*Dispositif de lissage conjoncturel des dépenses*) + 1 092 K€ de dépenses
- Le **rabot de 25 % sur les compensations d'exo. fiscales** de FB et CFE - 338 K€ de recettes
- La **minoration de la fraction de TVA** - 125 K€ de recettes
- L'**écrêtement de l'enveloppe de DGF** - 320 K€ de recettes
- L'**augmentation des cotisations CNRACL** + 255 K€ de dépenses

Il convient de souligner qu'à ce stade d'avancement du Projet de Loi de Finance 2026, certaines dispositions seraient différées en 2027 et d'autres nettement allégées.

C. Le Plan Pluriannuel d'investissement

Le PPI présenté lors du DOB reste incertain, compte tenu des incertitudes du PLF 2026. Néanmoins, le montant d'investissement inscrit au titre de l'année 2026 est de 48 M€, dont près de 20% destiné au **Campus DataScience & CyberSécurité**.

D. Les contributions communautaires

Les échanges financiers entre l'agglomération et la Commune concernent à la fois le fonctionnement et l'investissement.

- **Section de fonctionnement**

- **Fiscalité**

L'attribution de compensation (AC) est destinée à reverser aux communes les revenus de fiscalités locales, essentiellement économique, auparavant perçues par les communes et désormais par les EPCI. Ce montant reste stable avec une attribution de 428 k€ reversée à la Commune.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est destinée à réduire les disparités et écarts de richesse entre les communes de l'Agglomération. Le Conseil Communautaire du 27 juin 2024 a voté le principe d'une réduction de 500 k€ par an entre 2024 et 2026, soit -8.10% en 2025 et - 8.80 %pour 2026.

- **Politique de l'eau**

Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération a récupéré la compétence « Eaux Pluviales » en 2020. Ne disposant pas des moyens techniques et humains pour l'exercice de cette compétence sur toutes les communes du territoire, celles-ci continuent l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et perçoivent en

contrepartie une redevance calculée sur le coût de revient de l'entretien des communes.

En 2020, cette CLECT avait fixé, pour 5 ans, le montant d'attribution « provisoire » à 82.4 k€ par an.

Pour 2026, les critères ont donc été modifiés. Ce n'est plus le coût de revient qui est pris en compte, mais la surface imperméable en zone GEPU (Gestion EP en zones U et AU des PLU). De ce fait, la CLECT de fonctionnement eaux pluviales passe de 82.4 à 16.9 k€ par an.

- **Section d'investissement**

- **Compétence Eaux pluviales**

Contrairement au fonctionnement de la gestion de la compétence « eau pluviale » qui est effectuée par les communes, l'investissement a été pris en charge par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération. De ce fait, afin de financer les investissements, les communes rétribuent l'agglomération, selon les critères suivants :

- Charge moyenne annuelle d'investissement constatée sur 2022, 2023 et 2024 (+ 2,150 M€/an) ;
- Charge de renouvellement évaluée pour les avaloirs : 244 887 €/an (750 €/unité - amortissement : 40 ans).

Depuis 2020, la commune de Grand-Champ reversait 60 k€ par an. À compter de 2026, ce montant est ramené à 47 k€.

- **Fonds de concours**

Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération dispose de plusieurs fonds de concours destinés à aider les communes à financer les investissements :

- **Le FSIC** : Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes ;
- **Le FSES** : Fonds de Concours aux Équipements sportifs.

4. La commune

A. Les chiffres de base

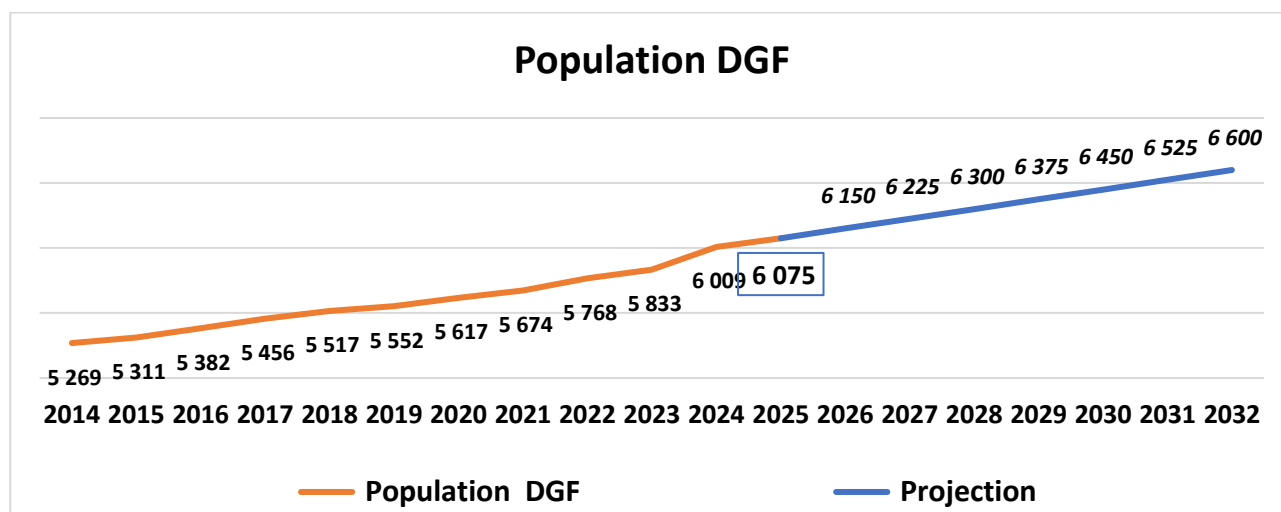
Les chiffres clés de la Commune :

Population DGF 2025 :	6 075
Population INSEE 2025 :	5 993
Superficie :	6,734 km ²
Nombre d'emplois permanents :	97 (91.7 ETP)
Nombre d'élus :	28
Revenu fiscal par habitant :	16 290 €



B. La population

Compte tenu d'une progression moyenne de 75 habitants par an, la population DGF de la commune devrait atteindre 6 600 habitants à la fin du prochain mandat.

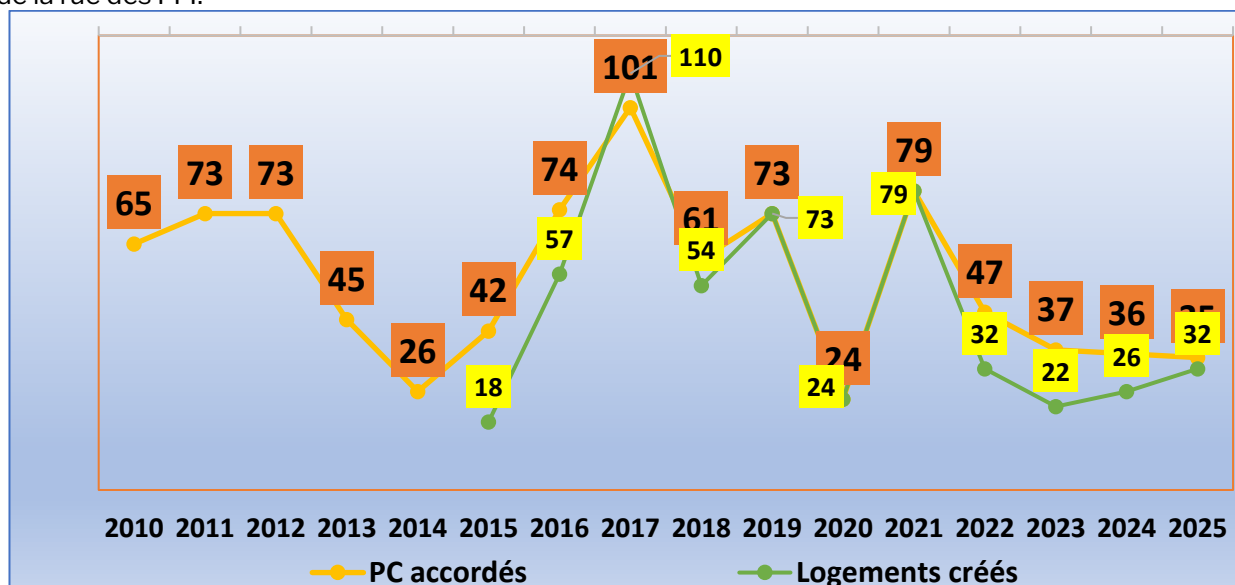


La commune arrive en 29^{ème} position sur 249 communes en termes de population sur le Morbihan.

À noter : la commune était concernée par le recensement général de sa population en 2024, les données seront exploitables par la commune au 1^{er} janvier 2026.

C. L'urbanisation

Depuis 2023, les courbes des permis de construire et de logements créés restent stables. Les chiffres 2025 devraient être en hausse du fait, notamment, de la commercialisation des 12 lots du lotissement de la rue des FFI.



D. Le cadrage politique

La priorité budgétaire de cet exercice 2026, durant laquelle va s'installer une nouvelle gouvernance, sera de renforcer les actions de rénovation des bâtiments communaux afin de satisfaire à plusieurs objectifs :

- Réduction des émissions de CO2 (émissions 2024 : 329 tonnes),
- Augmentation du confort des usagers,
- Maîtrise de la facture énergétique.

Cet exercice 2026 est également le moment de préparation d'un calendrier d'investissements à prévoir sur la suite du mandat. En raison des élections municipales à venir, l'équipe sortante a choisi de ne pas engager de nouveaux projets structurants avant le scrutin.

En parallèle, ce budget est en continuité de ce qui a été entrepris sur l'exercice 2025 pour maintenir une CAF à un niveau suffisamment élevé pour dégager des ressources d'investissements pour les années à venir.

I. **Le Budget principal : section de fonctionnement**

a) Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 – Charges à caractère général :

Des évolutions notables sont à prévoir :

- **Assurances**

À l'échéance du marché précédent, la commune a relancé un nouveau marché, qui s'est montré infructueux pour 3 lots.

Ces lots ont fait l'objet d'une nouvelle consultation de gré à gré. Compte tenu des délais, la commune s'est autoassurée du 1^{er} janvier au 31 juillet sur les lots Responsabilité Civile, Protection fonctionnelle et Protection juridique.

En 2026, année pleine, le surcoût assurance sera de + 78 k€ par rapport à 2025 et + 100 k€ par rapport à 2024.

- **Énergies**

Les efforts et travaux menés depuis le début de l'année 2025 portent leurs fruits. Ils seront financièrement visibles en 2026 où, tant en quantité qu'en valeur, il est escompté une réduction de l'ordre de 40 k€, malgré une augmentation des tarifs de l'éclairage public.

Concernant le gaz, il n'est pas prévu d'évolution autre que les gains générés par de meilleures programmations.

👉 **Les charges courantes 2026 sont estimées à 1 700 k€.**

Le chapitre 012 – Frais de personnel :

Le montant du chapitre 012 de 2025 devrait être de l'ordre de 3 900 k€. Malgré l'augmentation des cotisations retraites des titulaires (+ 42 k€) en 2025, et du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 2 % par an, le montant des frais de personnel reste stable.

Cette stabilité résulte d'un travail d'optimisation conduit sur la gestion des effectifs, l'organisation du travail et le remplacement ciblé des départs, permettant d'absorber ces hausses mécaniques sans dérive de la masse salariale. Cette politique en matière de RH est essentielle pour la maîtrise de la CAF.

L'estimation 2026 prend en compte la nouvelle augmentation sur taux de retraite CNRACL (de 34.65 à 37.65 %) et un GVT à 2%.

👉 **Les frais de personnel 2026 sont estimés à 4 050 k€.**

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

- Participation OGEC : stabilité de la participation communale en 2026 ;
- La participation au SIVU du Centre d'Incendie et de Secours devrait de nouveau augmenter de 10 k€ environ ; Cette progression est consécutive à la refacturation des frais financiers générés par la construction du centre de secours de Lann Guinet.

↳ **Le total des autres charges de gestion courantes 2026 est estimé à 820 k€**

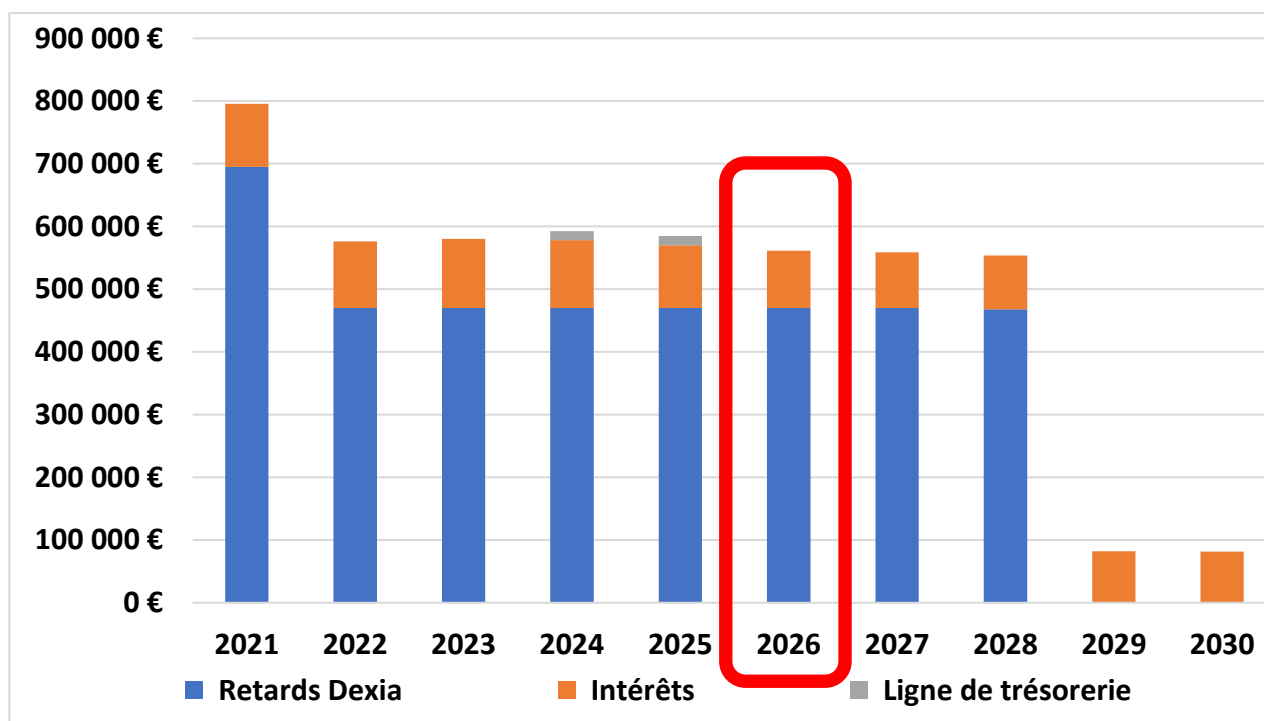
Le chapitre 66 – Frais Financiers :

Les intérêts des emprunts en cours sont budgétés à 110 k€.

Les intérêts de retard DEXIA, échéance 5/8, sont de 470 k€ (pour rappel : 675 k€ en 2021 et 470 k€/an 2022-2028).

↳ **Le total des frais financiers 2026 sera de 595 k€.**

Le remboursement des intérêts de retard Dexia impacteront la CAF jusqu' en 2028 :



À compter de 2029, la CAF brute va s'améliorer de + 470 k€, toute autre chose égal par ailleurs.

Le chapitre 014 – Atténuation de produits :

Ce chapitre est composé des dégrèvements de taxes foncières pour les jeunes agriculteurs, pour 5 k€ et de dégrèvement de taxe d'habitation sur logement vacants pour 5 k€.

Le montant budgété pour 2026 est de 20 k€.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Une provision de 20 k€ est budgétée pour des annulations éventuelles de titres sur exercices antérieurs.

Le montant budgété pour 2026 est de 20 k€.

↳ **Le montant total des charges réelles de fonctionnement 2026 est estimé à près de 7 250 k€.**

b) Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 – Produit des services :

Le montant total du produit des services devrait atteindre 1 100 k€ en 2025. Les tarifs du pôle famille n'ont pas été revalorisés pour 2026.

↳ **L'estimation budgétaire est de 1 100 k€ pour 2026.**

Le chapitre 73 – Impôts et taxes :

Ce chapitre est composé de l'attribution de compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire. La DSC a diminué en 2025 et devrait continuer à baisser.

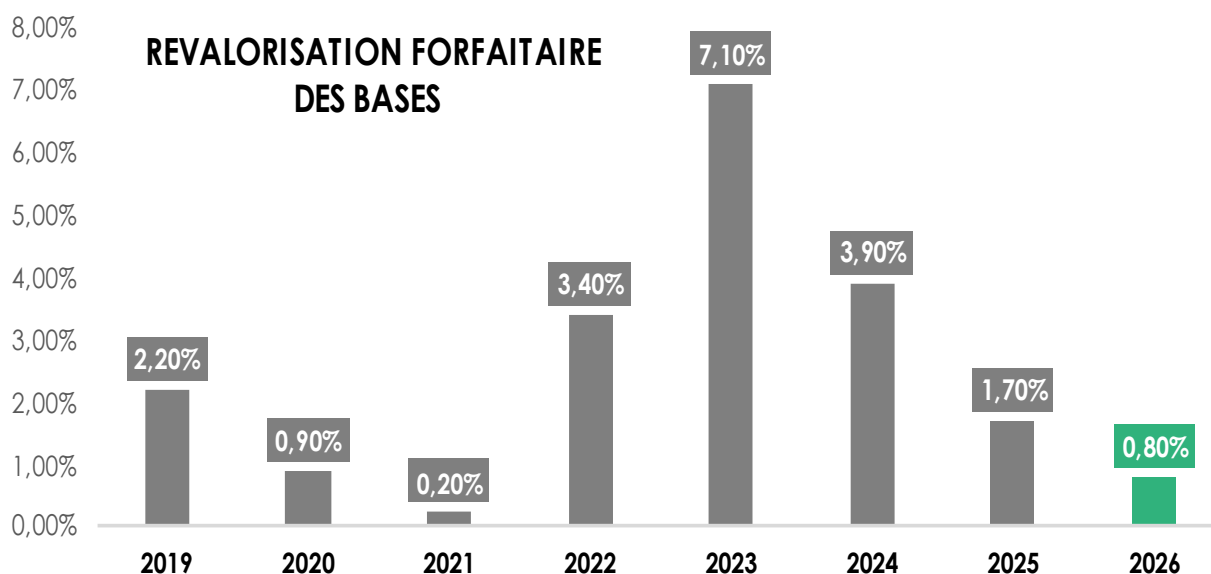
↳ **Les montants 2026 sont de 428 k€ pour l'AC et de 170 k€ pour la DSC, soit un total de 598 k€.**

Le chapitre 731 – Fiscalité locale :

Les bases fiscales sont constituées de la somme des valeurs locatives des constructions implantées sur la commune. Ces bases évoluent selon deux critères :

- **Une évolution quantitative** : l'évolution à la hausse des constructions génère automatiquement une augmentation des bases, Il s'agit de la dynamique des bases ;
- **Une évolution qualitative** : jusqu'en 2020, l'Etat fixait un taux de revalorisation des bases fiscales. Depuis 2021, plus de vote mais une indexation sur le taux IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé). Cet indice permet de tenir compte de l'inflation,

L'évolution des bases est fixée, pour 2026, à 0,80 %, Elle était 1,70 % en 2025.



Compte tenu de la dynamique des bases, l'augmentation de l'assiette des taxes foncières est estimée à 1.50%, soit 276 k€.

L'augmentation totale de l'assiette d'imposition foncière devrait être de près de 100 k€.

Le produit des 3 taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation) devrait progresser de l'ordre de 43 k€, soit 1.30%.

À noter que la modification du coefficient de minoration de la compensation de foncier bâti sur les locaux industriels aura un impact de - 45 k€ sur les recettes fiscales. Cette baisse de recette est minorée à concurrence de 9 k€ par l'évolution des compensations sur les terres agricoles.

↳ **Compte tenu de l'évolution des bases (inflation + dynamique), l'estimation budgétaire pour l'année 2026 est de 3 712 k€, dont 3 396 k€ de taxes locales, 200 k€ de DMT0 et 116 k€ de taxes pylônes.**

Le chapitre 74 – Dotations et participations :

- **La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)**, 589 k€ en 2025 devrait progresser de 7 k€ environ, compte tenu de l'évolution du chiffre de la population INSEE.
- **La Dotation de Solidarité Territoriale**, 855 k€ en 2025, devrait atteindre 895 k€, si elle n'est pas amputée de 50% de la fraction cible, comme cela a été le cas en 2022.

INDICE DSR CIBLE DE LA COMMUNE	2022	2023	2024	2025	Evolution n/n-1	
		rev moy 3 ans		rev moy 3 ans		
Revenu / habitant commune	15 228	14 729	15 267	15 621	354,4	2,3%
Revenu / habitant strate	15 757	16 150	16 287	17 731	1 444	8,9%
indice revenu. (30%)	1,03	1,10	1,07	1,14	0,07	6,4%
Potentiel financier /habitant commune	839	880	937	967	30,1	3,2%
Potentiel financier /habitant strate	1 034	1 082	1 154	1 185	31,6	2,7%
indice potentiel financier (70%)	1,23	1,23	1,23	1,23	-0,01	-0,5%
INDICE CIBLE SIMULE	1,1733	1,1897	1,1824	1,1989	0,0	1,4%
POSITION	ELIGIBLE	ELIGIBLE	ELIGIBLE	ELIGIBLE		
RANG - (LIMITE 10 000)	10 924	9 517	9 534	9 380	-154	-1,6%

Depuis 2023, le revenu par habitant est lissé sur 3 années. Or, dans la moyenne 2026 ne figurera pas le revenu de 2023, le plus bas de ces dernières années. Il est donc probable que le rang se rapproche du 10000^{ème}, ce qui aurait pour impact la perte de 50% de la fraction cible de la DSR, à savoir 130 k€.

- **La Dotation Nationale de Péréquation** devrait connaître une baisse de près de 8 k€, du fait de l'évolution des critères financiers de la commune (Potentiel financier et potentiel fiscal) et ceux de la strate des communes de même taille ;
- **Les dotations communautaires** : Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération a revu les modalités de calcul de la CLECT eaux pluviales pour 2026. Les nouveaux critères ne sont pas favorables à la commune et la CLECT va passer de 82 à 18 k€ ;
- **Les dotations CAF et MSA** restent budgétées à 600 k€ ;
- **Le FCTVA 2026** sera de l'ordre de 10 k€ ;
- **Les Compensations fiscales** restent stables à 200 k€ ;
- **Les autres dotations** devraient être budgétées à 18 k€.

↳ **Le total des dotations 2026 devraient être de l'ordre de 2 459 k€.**

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

Il s'agit essentiellement des locations de bâtiments communaux, dont l'exploitation de l'Espace 2000 – Célestin BLÉVIN, qui a atteint 116 k€ en 2025.

↳ **Le budget 2026 sur le chapitre sera de l'ordre de 230 k€**

Au total, les dépenses budgétaires 2026 devraient être de 7 250 k€ et les recettes devraient être au minimum de 8 100 k€, soit une CAF brute de près de 850 k€.

II. Le Budget Principal : section d'investissement

a) La dette

Le montant de la dette, au 31 décembre 2025, sur le budget principal est de 9 588 783 €. Il s'élèvera à 9 417 597 € au 31 décembre 2026.

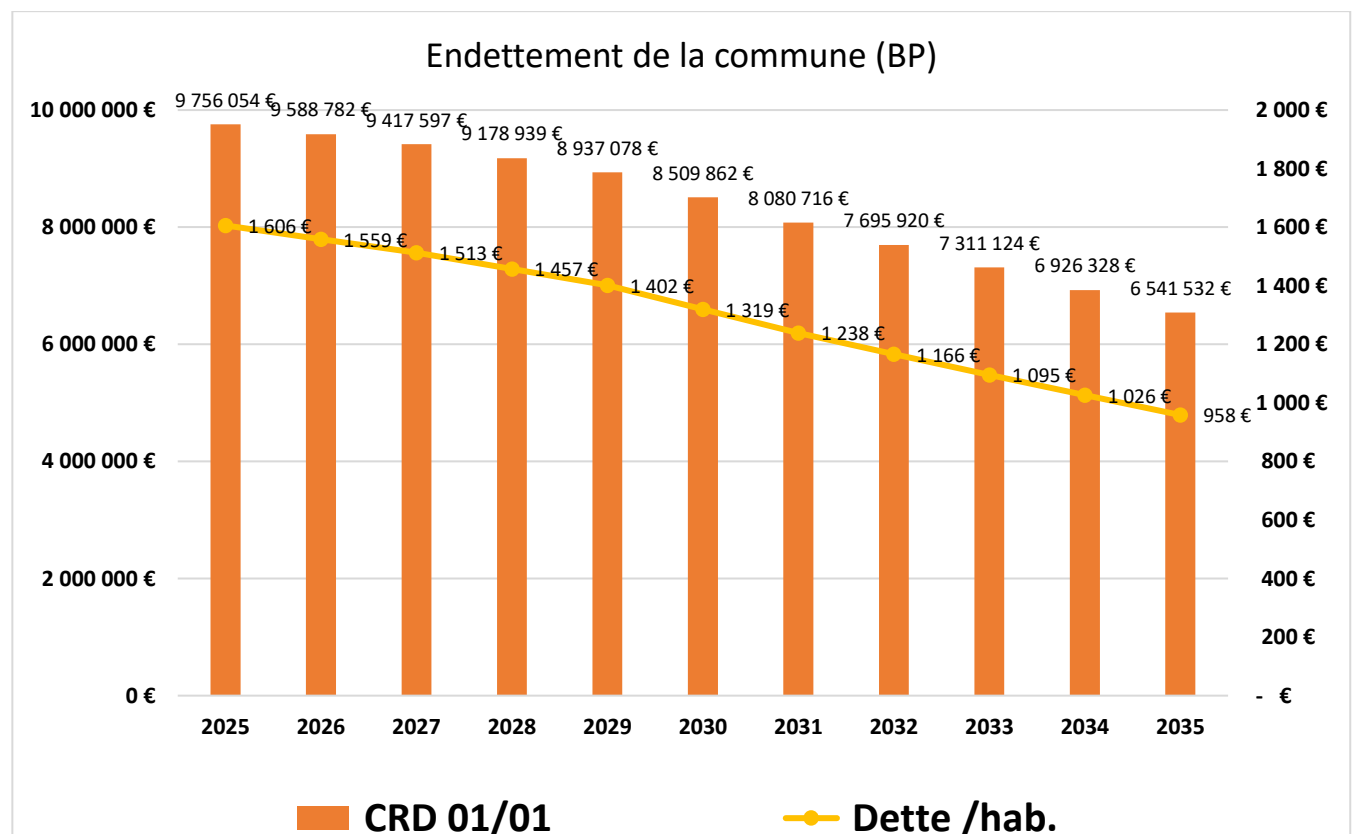
L'endettement est constitué, au 31/12/2025, pour 96.5 %, au refinancement de la sortie de l'emprunt structuré DEXIA.

La totalité des emprunts est classée 1A dans la charte GISSLER, ce qui est la classification la plus sécurisée.

Les mouvements prévus sont les suivants :

Index / Banque	Objet	CRD au 01/01/2026	Taux moyen	Amortissements 2026	CRD au 31/12/2026
Taux fixe		9 347 991 €	0,97 %	96 534 €	9 251 457 €
CAFFIL	Refinancement dette 2006	2 548 886 €	0,87 %	- €	2 548 886 €
CAFFIL	IRA sortie DEXIA 2021	4 972 000 €	0,87 %	- €	4 972 000 €
CE	Intérêts DEXIA 2021	1 733 333 €	1,23 %	66 667 €	1 666 666 €
CMB	Investissements 2007	79 773 €	4,91 %	25 327 €	54 446 €
MSA	Multi accueil 2007	13 999 €	2,75 %	4 540 €	9 459 €
Taux variable		240 792 €	2.62 %	74 652 €	166 140 €
CA BFT	Voirie 2009	203 240 €	2,66 %	37 100 €	166 140 €
CAFIL	Investissements 2005	37 552 €	1.95 %	37 552 €	-
TOTAL		9 588 783 €	1.30 %	171 186 €	9 417 597 €

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



b) Les recettes d'investissements 2026

Outre la CAF issue de la section de fonctionnement, la commune dispose de recettes d'investissements, estimées à 1 678 k€ pour l'exercice 2026, dont :

- Subventions : 400k€
- Taxes d'aménagements : 30 k€
- FCTVA : 260 k€
- Cessions d'immobilisations : 300 k€

c) La capacité d'investissements 2026

Compte tenu des recettes issues de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, la capacité d'investissement est de 1 678 k€ pour 2026 :

CAF brute 2026	850 k€
Recettes d'investissement	1 000 k€
Sous total recettes	1 850 k€
Amortissement de la dette 2025	172 k€
Capacité d'investissement 2025	1 678 k€

Ce montant pourra être majoré en cas de clôture du budget lotissement « Rue des FFI ». Dans ce cas, une délibération modificative sera présentée en cours d'exercice.

Ce montant sera ajusté après la présentation du Compte Financier Unique 2025.

d) Les orientations d'investissements 2026

Compte tenu des élections 2026, il n'y a pas de gros projets inscrits au titre des investissements mais, pour l'instant, la poursuite des programmes déjà engagés en 2025, à savoir :

- **La rénovation énergétique des bâtiments Enfance :**

Concernant l'école élémentaire Yves-Coppens, l'essentiel des travaux sera achevé. Les travaux de réhabilitation énergétique du Multiaccueil, moins importants que ceux de l'école, devraient prendre le relais.

- **La rénovation du restaurant scolaire :**

Des travaux ont été engagés aux vacances d'automne pour l'aménagement de deux salles : une salle de préparation des entrées sous température dirigée et une salle destinée à la préparation des légumes frais.

Désormais, des travaux, touchant la structure et l'aménagement des autres zones (Plonge, cuisson, salle de restauration, zones de stockage, ...) ainsi que la rénovation énergétique de ce bâtiment énergivore, sont à l'étude. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour suivre ce chantier qui devrait s'échelonner sur plusieurs exercices, compte tenu du peu de disponibilité des locaux.

Un dossier de demande de subvention (FIT : Fonds d'Investissement pour les Territoires) doit être déposé en janvier 2026.

III. Les budgets annexes

a) Le Budget Aménagement et Développement (13001)

Ce budget, officiellement clôturé au 31/12/2024, sera dissout au 31/12/2025.

L'actif est transféré sur le budget principal et l'emprunt Caisse d'Épargne, d'un montant de 1 800 000 € au 01/01/2025, est ventilé à hauteur d'1 000 k€ au budget 13007 – ZA de Lann Guinet et de 800 k€ au budget 13003 – Lotissement Perrine Samson.

Il n'y aura pas d'écritures en 2026.

b) Le budget lotissement « Perrine Samson » (13003)

Pas d'aménagement ni cessions prévues en 2026 sur ce lotissement.

c) Le budget lotissement « Rue des FFI » (13004)

Au 31 décembre, il restera 4 lots à vendre. Compte tenu de l'amortissement de la ligne court terme de 200 k€ mobilisée pour les travaux, la plus-value de ce budget devrait être de l'ordre de 250 k€ minimum.

Ce montant sera transféré au budget principal à la clôture de l'ensemble des opérations et sera constaté par une décision modificative sur les deux budgets.

d) Le budget lotissement « Aful de Lann Guinet » (13005)

Les travaux d'aménagement ont pris du retard du fait de fouilles archéologiques sur le site. De ce fait, le versement du 2^{ème} acompte, d'un montant de 1 075 k€, budgété en 2025, et destiné aux travaux d'aménagement, ne sera réalisé qu'en 2026.

Il est peu probable que les commercialisations débutent en 2026.

e) Le budget lotissement « Balcons de Guenfroust » (13006)

Les études d'aménagement débuteront, en concertation avec Morbihan Habitat, en 2026. Un groupement de commande va être mis en place afin de mutualiser les travaux communs de réseau et de voirie.

Le budget travaux 2026 est de l'ordre de 660 k€, financé par un portage financier. Les commercialisations sont prévues à 50% en 2027 et 50% en 2028.

f) Le budget « ZA de Lann Guinet » (13007)

Il est peu probable que le terrain jouxtant le centre de secours et destiné à la gendarmerie soit vendu en 2026.

g) Le budget « chemin de Coulac » (13008)

Les travaux seront engagés en 2026 pour 100 k€, puis le solde des travaux, soit 300 k€ seront étalés sur 2027 et 2028.

La commercialisation des 2 200 m² prévisionnels est prévue en 2027 et 2028.

5. LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Les élus du Conseil Municipal sont invités à débattre sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.